



## Conseil économique et social

Distr. générale  
10 juillet 2013  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

#### Comité du logement et de l'aménagement du territoire

##### Soixante-quatorzième session et réunion ministérielle

Genève, 7-9 octobre 2013

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire

##### **Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2012-2013 sur le logement et les marchés immobiliers durables**

### **Projet de programme de travail du Groupe consultatif du marché immobilier pour la période 2014-2015**

#### **Note du secrétariat**

##### *Résumé*

La présente note contient un projet de programme de travail du Groupe consultatif du marché immobilier pour la période 2014-2015, que le Comité du logement et de l'aménagement du territoire est invité à entériner.

## I. Tables rondes nationales

1. Le Groupe consultatif a élaboré un cadre de politique générale pour des marchés immobiliers durables (ECE/HBP/147<sup>1</sup>), publié en avril 2010, sous le titre «Policy Framework for Sustainable Real Estate Markets». Les principes qui y sont définis donnent aux pays des indications pour développer un secteur de l'immobilier sain.
2. Ce cadre de politique générale est destiné à fournir des conseils en matière de développement des institutions et à promouvoir une approche plus globale et mieux intégrée du processus d'établissement et d'adaptation du cadre légal et institutionnel des marchés financiers, en particulier dans les économies en transition. Depuis 2010, le Groupe consultatif a organisé une série de tables rondes nationales sur la mise en œuvre des principes énoncés dans ce cadre (voir ECE/HBP/2013/4<sup>2</sup>).
3. En coopération avec le Comité et avec son Bureau, et à la demande des États membres, le Groupe consultatif continuera d'organiser des tables rondes nationales dans les pays de la région de la CEE. Ces discussions devraient aider les gouvernements à élaborer et à appliquer les politiques en matière de logement, de développement urbain et d'aménagement du territoire, y compris s'agissant des aspects des marchés immobiliers qui ont trait au logement.
4. Les possibilités de coopération seront examinées avec les agences gouvernementales, les organisations non gouvernementales, les institutions financières internationales, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes. À l'issue de chaque table ronde, un bref compte-rendu des débats et des conclusions sera publié sur le site Internet du Comité.
5. Le cas échéant, les tables rondes pourront aussi porter sur la mise en œuvre des recommandations pratiques figurant dans les monographies nationales de la CEE sur le logement et l'aménagement du territoire.
6. Le Groupe consultatif organisera au moins quatre débats de ce type au cours du prochain exercice biennal, sous réserve de l'intérêt d'un État partie.

## II. Directives pratiques concernant le secteur de l'immobilier

7. Le Groupe consultatif préparera de courts guides pratiques à l'usage des États membres et des autres parties prenantes sur les thèmes relatifs aux éléments du programme de travail du Comité.
8. Ces guides traiteront des thèmes liés au logement comme suit:
  - Certification de l'efficacité énergétique des bâtiments;
  - Ouverture au secteur privé des investissements dans le logement social;
  - Qualité du service d'assistance à la clientèle;
  - Protection des consommateurs;
  - Application des techniques de construction écologiques;

---

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse suivante:

<http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/Publications/policy.framework.e.pdf>.

<sup>2</sup> Disponible à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/index.php?id=32586>.

- Autres thèmes demandés par les États membres (et approuvés par le Bureau du Comité).

9. Les directives susmentionnées seront élaborées en étroite coopération avec le Comité et son Bureau, pour soutenir les activités de renforcement des capacités du Comité dans les États membres. Le Groupe consultatif, sous réserve de l'intérêt exprimé par les États membres, appuiera le Comité en organisant des séances de formation utilisant ces directives.

### **III. Financement**

10. Toutes les activités du Groupe consultatif sont subordonnées à la disponibilité de ressources financières.

---